

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2021

PROTÉGER RÉMUNÉRATION AGRICULTEURS - (N° 4134)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE440

présenté par

Mme Le Feur, Mme Mörch, M. Daniel, M. Pellois et M. Dombreval

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« aux »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 6 :

« très petites entreprises. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à exclure les Très Petites Entreprises du dispositif, au lieu de se baser sur un seuil concernant le chiffre d'affaires. Le secteur agroalimentaire comprend 17 647 entreprises, dont 77 % sont des TPE. Les relations commerciales se basant sur un rapport de force, les TPE sont à protéger. En effet, de part leur nature et leurs moyens, elles ne peuvent assumer les responsabilités de la mise en place du dispositif.

Cette demande tend donc à limiter les répercussions économiques sur ces entreprises, qui n'ont pas les ressources humaines, par nature, afin de pouvoir gérer le dispositif. Cela, dans un objectif de préservation de l'entrepreneuriat français.